

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-2785

présenté par

M. Charles de Courson, M. Castellani, Mme De Temmerman, M. Acquaviva, M. Clément, M. Colombani, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, Mme Kerbarh, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac, M. Nadot, M. Pancher, Mme Pinel et M. Simian

ARTICLE 35

À l'alinéa 1, substituer au nombre :

« 300 »

le nombre :

« 150 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à **demander à l'État d'intervenir auprès de la collectivité de la Polynésie française à travers une subvention et non une simple garantie.**

Il propose donc de réduire le niveau de la garantie de l'État octroyée à l'Agence française de développement au titre du prêt consenti à la Polynésie française à 150 millions ; les autres 150 millions devront être versés directement à la Polynésie française.